



MAIRIE DU CASTELLARD

Alpes de Haute Provence

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le

ID : 004-210400404-20260728-AU072026-AU



85, Route du Castellard
04380 LE CASTELLARD MELAN

DECISION DU MAIRE N° DD2026-001

VALIDATION DU DEVIS N° DE2600106 DE ANNABEL LIQUORI

Madame le maire du Castellard-Mélan

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° D202609 du 27 mars 2026 portant sur les délégations d'attributions du conseil municipal au maire et notamment la délégation de valider les devis dont le montant est inférieur à dix mille euros ;

Considérant le projet de remplacement de la croix de chemin du Chemin de Sisteron ;

Considérant le devis N° DD2026-002 de la forgeronne de Thoard, madame Annabel Liquori d'un montant de 1340 € HT pour la création d'une nouvelle croix incluant l'ancienne ;

Considérant l'option de traitement de finition d'un montant de 150 € HT du même devis ;

DECIDE :

Article 1

De valider le devis N° DE2600106 de l'entreprise individuelle de madame Annabel Liquori avec l'option de traitement, pour un montant de 1490 € HT.

Article 2

Que la présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire, transmise à Madame la Préfète et affichée sur le site de la mairie.

Fait au Castellard-Mélan, le 28 juillet 2026

Madame le maire, Chantal BARDIN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

